



# Bulletin quotidien

ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

**BULLETIN N° 10 — VENDREDI 8 OCTOBRE 2004**

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, comprend les articles suivants : programme des séances de la journée, bref résumé des travaux de la veille, calendrier des réceptions et avis d'intérêt général.

## Horaire des séances : vendredi 8 octobre 2004

Treizième séance du Comité exécutif 9 heures Salles de conférences 1 et 2  
(4<sup>e</sup> étage du centre de conférences)  
suivie immédiatement des huitième et  
neuvième séances plénières

### SOINS D'URGENCE

**Lundi – vendredi**

**9 – 17 heures**

**Poste 8212**

Le cabinet du consultant médical est situé au quatrième étage de la tour à bureaux, bureau 4.25 (poste 8212). Une infirmière y sera de service de 9 à 17 heures pendant toute la durée de l'Assemblée. En cas d'urgence ou s'il n'est pas possible de la joindre, on pourra s'adresser au Groupe de la sécurité et de la protection sociales, quatrième étage, bureau 4.35.28 (poste 8236 ou 8237), qui fera les démarches nécessaires.

Les participants qui souhaitent consulter un médecin peuvent obtenir de la direction de leur hôtel l'adresse et le numéro de téléphone d'un médecin résidant sur place ou dans le voisinage immédiat.

L'hôpital le plus proche de l'immeuble de l'OACI est le Centre universitaire de santé McGill, tél. : 934-1934.

La plupart des hôpitaux ont un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.

Pour obtenir une ambulance, s'adresser à un médecin ou téléphoner à *Urgences-Santé* en composant le 911.

### **Mesures de sécurité dans l'immeuble**

Les gardiens ont pour stricte consigne de refuser l'accès des locaux de l'OACI à toute personne ne portant pas de laissez-passer. Ce laissez-passer devra être porté bien en vue, en permanence, dans les locaux de l'Organisation.

Les participants à la session de l'Assemblée recevront, au moment de leur inscription, un insigne qui leur servira de laissez-passer et leur donnera accès au centre de conférences et à la tour à bureaux. Ces insignes devront être gardés soigneusement ; en cas de perte, les préposés à l'inscription fourniront un insigne de remplacement sur présentation des pièces d'identité appropriées.

Des insignes de couleur différente seront distribués aux personnes qui accompagnent les participants et qui souhaitent assister aux séances et aux réceptions.

### **Séances d'hier**

#### **Commission économique**

La Commission économique a tenu sa quatrième séance le jeudi 7 octobre 2004 à 9 h 30. Elle a examiné les notes WP/319, 325 et 326 contenant les éléments de projets de rapport de la Commission sur les points 28, 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour. Elle a approuvé les projets de rapport avec quelques amendements, pour présentation à la Plénière.

#### **Comité exécutif**

Le Comité exécutif a tenu ses onzième et douzième séances le jeudi 7 octobre à 9 h 30 et 14 h 30. Il a repris l'examen, commencé à la septième séance, du projet de mise à jour de la Résolution A33-7 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement, présenté dans l'appendice à la note WP/77.

Le Comité a ensuite examiné un certain nombre de projets de rapport à la Plénière sur les points dont il a été saisi, et a pris les mesures suivantes :

WP/312	Rapport sur le point 16 — Amélioration de la supervision de la sécurité	Approuvé avec des amendements. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la Résolution 16/1, sous réserve d'amendement.
	Rapport sur le point 16.1 — Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)	Approuvé sans modification.
	Rapport sur le point 16.2 — Transition vers une approche systémique pour la réalisation des audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)	Approuvé avec amendements. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la Résolution 16.2/1, sous réserve d'amendement.

WP/327	Rapport sur le point 18 — Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)	Approuvé sans modification. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la Résolution 18/1, sous réserve d'amendement.
WP/333	Point 20 — Amélioration de l'efficacité de l'OACI	Approuvé avec amendements.
	Point 21 — Résolutions de l'Assemblée à intégrer ou à déclarer comme n'étant plus en vigueur	Approuvé sans modification.
WP/286	Projet d'éléments pour la partie « Généralités » du rapport du Comité exécutif	Approuvé avec amendements.
WP/332	Point 13.1 — Activités et politique de coopération technique au titre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et dans le cadre d'arrangements d'affectation spéciale durant la période 2001 à 2003	Approuvé avec amendements.
	Point 13.2 — Transition à une nouvelle politique de coopération technique	Approuvé avec amendements. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter les Résolutions 13.2/1 et 13.2/2, sous réserve d'amendement.
WP/334	Point 17 — Renforcement des normes de l'OACI	Approuvé sans modification.
	Point 19 — Santé et bien-être des passagers et des équipages	Approuvé avec amendements. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière d'adopter la Résolution 19/2, sous réserve d'amendement.
WP/313	Point 7 — Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2001, 2002 et 2003	Approuvé avec amendements.

## Réceptions

Les délégations désireuses de réserver une date pour une réception sont priées de se mettre en rapport avec M<sup>me</sup> Anna Mattei, au Cabinet du Secrétaire général (poste 8042).

**Note :** Les messages et les invitations à caractère personnel qui seront déposés au satellite de distribution pour être remis aux délégués devront porter, outre le nom du destinataire, le numéro de sa case (voir liste des délégués).

Les délégations qui invitent des personnes de l'extérieur (qui ne possèdent pas de laissez-passer valide) sont priées d'en soumettre la liste au Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10, afin de faciliter leur admission par les gardiens.

## **Bureau d'information de l'OACI**

À compter de mardi 28 septembre 2004, le bureau d'information de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI sera ouvert tous les jours jusqu'au vendredi 8 octobre 2004. Vous êtes cordialement invités à visiter le bureau d'information qui se trouve dans le foyer de la salle de l'Assemblée.

Le bureau d'information offre à tous les délégués la possibilité unique de mieux s'informer du travail que le Secrétariat accomplit au nom des États contractants de l'Organisation. Il leur permet aussi de rencontrer des membres du personnel du Secrétariat auxquels ils peuvent poser des questions sur tous les aspects du travail de l'OACI.

*Rencontrez chaque jour les experts de l'OACI au bureau d'information de l'OACI.*

## **Ordinateurs**

Vingt postes informatiques offrant la plupart des outils Microsoft Office et deux imprimantes seront à la disposition des participants qui souhaitent avoir accès à l'Internet pour utiliser les services de courriel fondés sur le Web, au 4<sup>e</sup> étage du centre de conférences.

Des cartes téléphoniques longue distance seront en vente au bureau d'accueil.

## **Divers**

### **1. Liste des délégués**

1.1 La troisième liste des délégués a été diffusée le mercredi 6 octobre. Tous les amendements à la liste devraient être notifiés au bureau d'inscription.

1.2 Par mesure de sécurité, cette liste n'indiquera pas l'adresse des participants à Montréal, mais uniquement le numéro de la case qui leur est réservée pour la distribution des documents.

### **2. Procès-verbaux des séances**

2.1 Les projets de procès-verbaux seront diffusés le plus rapidement possible. Toutefois, les notes de travail destinées aux séances en cours ont naturellement priorité et les projets de procès-verbaux risquent par conséquent de paraître avec un certain retard lorsqu'il y a surcharge de travail.

### 3. Attribution des places dans la salle de l'Assemblée

3.1 Chaque délégation représentant un État contractant qui a envoyé six participants ou davantage dispose d'un maximum de six sièges (trois à la table et trois derrière). Les délégations composées de cinq ou quatre participants disposent d'un maximum de quatre sièges (deux à la table et deux derrière). Les délégations composées de trois participants disposent de deux sièges à la table et d'un siège derrière, et celles qui sont composées de deux participants disposent d'un siège à la table et d'un siège derrière. Il y a un certain nombre de sièges supplémentaires au balcon, situé au 5<sup>e</sup> étage du centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n<sup>os</sup> 7 ou 8.

### 4. Rafraîchissements

4.1 Pendant les suspensions de séance du matin et de l'après-midi, les participants pourront se procurer café, boissons gazeuses et sandwiches à l'extérieur de la salle de l'Assemblée, au 4<sup>e</sup> étage, et au 1<sup>er</sup> étage du centre de conférences. Des coupons sandwich/café seront en vente au comptoir d'accueil.

### 5 Photos des délégués

5.1 Le Bureau des relations extérieures et de l'information du public a le plaisir d'offrir une photo gratuite à tous les délégués qui font une déclaration pendant les séances de la Plénière au titre du point 2 de l'ordre du jour. Les photos peuvent être retirées au Bureau des relations extérieures et de l'information du public situé au 12<sup>e</sup> étage de la tour du Secrétariat (bureau 12.05) les jours suivants :

Mercredi 6 octobre, de 15 à 17 heures

Jeudi 7 octobre, de 15 à 17 heures

Vendredi 8 octobre, de 15 à 17 heures

### 6. Objets personnels

6.1 Les participants **sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.**

6.2 Les participants sont priés de ne laisser à aucun moment d'articles, de serviettes ou de colis sans surveillance dans les locaux de l'OACI.

6.3 Le satellite de distribution des documents, situé au quatrième étage du centre de conférences, est chargé uniquement de distribuer les documents de l'Assemblée publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

7. **Systeme d'ecoute (MX)**

7.1 Les delegations nationales qui occupent des bureaux au siege de l'OACI pourront suivre les debats des differentes seances sur le systeme d'ecoute (MX), en composant les numeros ci-apres :

	<b>Salle de l'Assemblee</b>
Intervenant	11
Anglais	12
Arabe	17
Chinois	16
Espagnol	14
Français	13
Russe	15

8. **Depart des participants avant la fin de la session de l'Assemblee**

8.1 Les membres des delegations et les observateurs qui partent avant la fin de la session de l'Assemblee sont priés d'en aviser le satellite de distribution des documents, au quatrieme etage du centre de conferences.

8.2 **Le depart premature d'une delegation complete** devra etre notifie par ecrit au Secretaire general. La notification ecrite peut etre deposee au satellite de distribution, au 4<sup>e</sup> etage du centre de conferences, ou au bureau du Chef de la Section des services de conference et de bureau, bureau 4.10.

9. **Retour des laissez-passer avant le depart**

Les delgues qui partent apres les seances de l'Assemblee sont aimablement priés de deposer leurs laissez-passer dans la boite disposee a cette fin pres du bureau d'accueil au 1<sup>er</sup> etage du centre de conferences.

10. **Services de commissariat**

10.1 L'horaire du commissariat, ouvert aux delgues et au Secretariat, est le suivant :

**Premiere semaine de l'Assemblee :**

Lundi	27 septembre	}	12 à 14 heures	
Mardi	28 septembre			
Jeudi	30 septembre		}	16 à 18 heures
Vendredi	1 <sup>er</sup> octobre			

**Deuxième semaine de l'Assemblée :**

Lundi	4 octobre		16 à 18 heures
Mardi	5 octobre	}	12 à 14 heures
Jeudi	7 octobre		16 à 18 heures
Vendredi	8 octobre		12 à 14 heures

**11. Services de garderie**

11.1 La plupart des hôtels ont des services de garderie.

**ASSEMBLÉE DE L'OACI SUR LE WEB**

Consultez le site de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI sur le Web à l'adresse suivante :

<http://www.icao.int/icao/en/assembl/a35/>

**BOUTIQUE DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

Nous vous invitons à visiter notre boutique, située près du bureau d'inscription.